

Compte rendu du conseil municipal du 9 Novembre 2016

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30

Secrétaire de séance : M. Rémy CLENET

Etaient absents et excusés : Mme Solveig De cornilhan (procuration à Baronnet-Roche Eva) et Mme Andieu Yolaine

L'approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 septembre est reporté au prochain conseil municipal.

A été retiré de l'ordre du jour la délibération N°3 car il convient d'attendre l'avis du comité technique avant de pouvoir délibérer.

Une minute de silence est observé à la mémoire de Jean Marc STRYJAK

- Délibérations.

1-Décision modificative sur le budget principal

Des réajustements sont nécessaires en fonction des affectations des sections de chapitre.

Au niveau des dépenses un réajustement est nécessaire notamment sur la partie personnel non titulaire.

Au niveau des recettes il est intégré le versement du fond de péréquation

En dépenses : + 10855 €

En recettes : + 10 855 €

Adopté à l'unanimité.

2- Décision modificative du budget locaux commerciaux.

La trésorerie demande que les subventions versés en 2008 soient amorties dans le budget. Il est inscrit les dépenses et recettes intégrant cet amortissement.

Adopté à l'unanimité.

3-Convention de mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection.

A la demande du centre de gestion, il est reconduit la convention de mise à disposition d'un agent pour les fonctions d'inspection.

Adopté à l'unanimité.

4-Décision rectificative sur la taxe déchet.

Une délibération avait été voté mais le tarif voté par le conseil municipal d'apparaissait pas la délibération. Il est donc précisé le tarif de 1.5 €/Tonne transitant sur le quai de transfert d'Argilliers.

- **Personnel : point de situation :**

Suite au décès de M STYJAK le 3 octobre 2016, le poste est vacant depuis le 4 Octobre 2016.
Le contrat de M PIED Michel été prolongé.
La commission de réforme s'est réuni le 27 octobre 2016 et a émis un avis favorable à la maladie professionnelle de M ALZOUNIES avec prise en charge du 25 février 2016 au 27 Octobre 2017.

- **Fiscalité économie**

La redevance d'assainissement est maintenue à son niveau actuel sans revalorisation pour 2017.
Le taux de la taxe d'aménagement est maintenu à 5 %
Un point rapide sur les finances qui permet de conclure que le budget devrait bien être équilibré en fin d'année.

- **Environnement cadre de vie**

Transport : Les services du conseil départemental du Gard n'ont pas validé le déplacement de l'arrêt d bus sur la place du village pour des raisons de sécurité. Un comptage des utilisateurs sera effectué sur la ligne A15 pour modifier éventuellement les fréquences.

Projet de signalisation : Il a été accepté le devis du groupe CROM pour un montant de 4 823.88 € TTC.

PPRI : La préfecture du Gard a validé le PPRI. Ce PPRI a été modifié mais pas dans le sens des demandes de la commune et de celles demandés par le commissaire enquêteur.
Le maire engage donc un recours gracieux contre le PPRI.

- **Communauté de Commune :**

La communauté de communes nous transmet un projet de délibération concernant les modalités financières de prise en charge des services intercommunaux du droit du sol. Cette délibération ne sera pas présenté en l'état au conseil municipal.

Un projet de mutualisation des services informatiques et téléphonies sera présenté prochainement.
La subvention pour les TAP diminuera de 40 à 30 euros en 2017.
Ouverture aux conseillers municipaux des commissions de la communauté de communes.
Les modalités d'attribution du fonds de concours pour les travaux d'investissement ont été édicté :
Pour des travaux entre 0 et 50 000 € jusqu'à 20 % du montant total.

- **Note de la préfecture :**

La préfecture nous transmet une note concernant la protection des personnes sensibles lors de la pulvérisation des produits phytosanitaires dans l'espace agricole. Il incombe à la commune de faire une information sur les horaires et le périmètre concerné.

- **Point sur le projet ADAPT**

La mise en place des premières mesures pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap sera effective au 1^{er} trimestre 2017. Ces mesures concerneront l'école, l'église et la mairie.

Vie sociale

Conseil d'école du 18 Octobre :

Actuellement 62 élèves.

Pour 2017, 55 élèves plus les entrants en petite section.

Diminution de l'attribution de la commune à 52 € / enfants pour 2017.

Le bureau de l'APEA a été renouvelé/

La fête de l'école est prévu le 24 juin 2017 ,le spectacle de Noel le 15 Décembre 2016.

Les aînés :

4 personnes ont participé au repas

16 personnes sont concernées par le colis, il sera remis le 17 décembre à 11 h 30 à l'école. L'ensemble des habitants de plus de 70 ans sera invité à l'apéritif.

Autres dates et points :

Bourse au jouet : le 11 Novembre 2016

Commémoration du 11 novembre à 11 h 30 à vers pont du gard

Loto des boissetiers : le 20 Novembre à 15 heures à l'école d'Argilliers.

Le 9 décembre les chefs étoilés se mobilisent pour les resto du cœur ; le coût du repas (100 €) sera reversé à l'association : renseignements auprès du castellas à collias.

Les vœux du maire : 20 janvier 2017

Le printemps des vigneronns le 9 avril 2017.

Les élections présidentielle auront lieu les 23 avril et 7 mai 2017.

Les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin 2017.

L'association Babart sollicite la communauté de communes pour une subvention de 4 000 €, la commune soutiendra cette demande.

La société SANOFI a offert deux vélos à la commune.

Syndicat Mixte :

Le syndicat mixte des gorges du gardon organise une réunion sur la réserve de Biosphere le 17 Novembre 2016. Une plaque « réserve de biosphere » sera installé sur la façade de la mairie.

Le Pays Uzege pont du gard a élu son nouveau président : M Louis DONNET.

Le syndicat « Yeuseraie » propose une convention permettant des travaux en bordure de DFCI.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 21 h 12

